

## Procès-verbal du Conseil Communautaire du JEUDI 11 avril 2024

**Etaient Présents** : Ulderic LABARUSSIAS, Thomas FRESARD, Jean-Pierre VERMOT, Christian VIEILLARD, Christian BRAND, Pascal DUFFNER, Jean-François LEGRAND, Johann DEVAUX, Bernard GRAIZELY, Christian TELIER, Chantal RENAUDE, Régis DENIZOT, Dominique PERDRIX, Daniel LAGASSE, Luc BINDER, Charles SCHELLE, Noël BRAND, Virginie DAYET, Frédéric CARTIER, Jeanne-Antide CANTIN, Yves BRAND, Christiane COUR, Dominique ROUHIER, Béatrice RENARD, Jean-Charles POUX, Virginie RENOUD, Damien GRAIZELY, Denis BOITEUX, Michel THIEVENT, Laurent BOILLOT, Benoît CIRESA, Roland DOURIAUX, Gérard DUTRIEUX, Francis CHOULET, Lionel TORCHIO

**Excusés** : Jérôme BOILLIN, Paul MEILLET, Frédéric ANDRE,

**Excusés avec pouvoir** : Christophe HUOT-MARCHAND pouvoir à Bernard GRAIZELY, Bruno FEUVRIER pouvoir à Charles SCHELLE, Catherine MARANDET pouvoir à Yves BRAND

**Absente** : Ingrid WILLEMIN-JEANNIN

**Secrétaire de séance** : Jean -Charles POUX

Avant de débiter l'ordre du jour, M. le Président accueille M. Bernard Streit et M. Thiébaud Grudler qui viennent présenter le dossier Verdustria. L'intervention et échanges sont repris en annexe du PV.

### RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 14 mars 2024
3. Compte rendu de la délégation accordée au Président
4. FINANCES
  - a) Vote du budget général et budgets annexes exercice 2024
  - b) Vote des taux d'imposition des taxes locales 2024
  - c) BUDGET DECHETS MENAGERS Admission en non valeur de produits irrécouvrables
  - d) Versement acompte subvention école de musique
  - e) Délibération concordante avec la commune de Charmoille (assainissement)
5. GYMNASSE INTERCOMMUNAL

- a) Conventions avec le département : mise à disposition du gymnase intercommunal pour les collèges
6. EAU - ASSAINISSEMENT
- a) Convention avec la commune de Chazot : travaux de remise en état des rues communales
  - b) Remboursement suite aux travaux réalisés Rue des Comblés à Vellerot lès Belvoir
  - c) Convention SATE 2024 avec le Département du Doubs
  - d) Validation acte de sous-traitance pour la prestation des inspections télévisées dans le cadre de l'étude des schémas directeurs d'assainissement
  - e) Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable en sortie de réservoir à Rosières sur Barbèche : versement d'une indemnité
7. DECHETTERIE INTERCOMMUNALE
- a) Changement de titulaire coordination SPS
8. AFFAIRES DIVERSES
- 

## **1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de désigner le secrétaire de séance parmi les membres du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne M. Jean-Charles POUX comme secrétaire de séance.

## **2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 14 MARS 2024**

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le procès-verbal du Conseil Communautaire du 14 mars 2024.

Le Conseil Communautaire, par 32 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions, valide le procès-verbal du conseil communautaire du 14 mars 2024.

## **3. COMPTE RENDU DE LA DELEGATION ACCORDEE AU PRESIDENT**

Décision n°4 - 2024 du 13 mars 2024

OBJET : validation choix maîtrise d'œuvre pour la rénovation extension des vestiaires à Sancey

Considérant que Monsieur le Président a reçu délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 200 000€ HT lorsque les crédits sont inscrits au budget, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une

augmentation du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

2024-35

Le Président DECIDE DE

- De retenir pour la maîtrise d'œuvre du dossier rénovation extension des vestiaires à Sancey l'offre du cabinet Atelier d'Architecture Stéphanie DUFFING 21 Avenue Gaston Renaud Bâtiment « le Box » 25340 PAYS DE CLERVAL à hauteur de 9.75% du montant des estimés travaux soit 22 425 € HT
- De signer tous documents permettant la réalisation de cette décision et documents y afférents.

Certifié exécutoire après le dépôt en sous-Préfecture, le 13/03/2024

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, prend acte de la décision prise par le Président dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée.

## 4. FINANCES

a) Vote du budget général et budgets annexes exercice 2024

### BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

#### BUDGET ASSAI NON COLLECTIF 2024

##### Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		BP 2023	Réalisé 2023	Prévisions 2024
611	Prestation conformité SPANC	20 000,00 €	2 590,50 €	20 000,00 €
	<b>011-Charges à caractères générales</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>2 590,50 €</b>	<b>20 000,00 €</b>
Fonctionnement_Dépenses_Total		20 000,00 €	2 590,50 €	20 000,00 €

Recettes de fonctionnement		BP 2023	Réalisé 2023	Prévisions 2024
0 02	Excédent de fonctionnement			453,20 €
	<b>002-Excédent antérieur reporté</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>453,20 €</b>
7097	Refacturation contrôle SPANC	20 000,00 €	3 043,70 €	20 000,00 €
	<b>70-Vente prof fab, prestation services, marchandises</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>3 043,70 €</b>	<b>20 000,00 €</b>
Fonctionnement_Recettes_Total		20 000,00 €	3 043,70 €	20 453,20 €

- €      453,20 €      453,20 €

### BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (détail en annexe)

SECTION D'EXPLOITATION			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractères générales	457 800,00 €	Excédent de fonctionnement	385 512,70 €
Charges de personnel	42 320,64 €	Amortissement des subventions	180 000,00 €
Atténuation	15 000,00 €	Ventes, prestations	366 000,00 €
Dotations aux amortissements	225 500,00 €	Subventions d'exploitation	151 400,00 €
Autres charges de gestion courantes	1 000,00 €		
Charges financières	119 000,00 €		
Charges exceptionnelles	29 000,00 €		
Dotations aux dépréciations	4 605,00 €		
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>894 225,64 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 082 912,70 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Amortissement subventions	180 000 €	Excédent reporté	622 807,39 €
Opérations patrimoniales	62 000 €	Amortissements	225 500,00 €
Remboursement d'emprunts	150 000 €	Opérations d'ordres	62 000,00 €
Immobilisations incorporelles	30 000 €	Subventions d'investissement	1 801 250,00 €
Immobilisations	35 800 €	Emprunts	793 042,61 €
Travaux en cours	2 961 500 €	Immobilisations incorporelles	11 500,00 €
Total restes à réaliser	525 000 €	Total restes à réaliser	428 200,00 €
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>3 944 300 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 944 300 €</b>

### BUDGET ANNEXE EAU (détail en annexe)

<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Charges à caractères générales	493 550,00 €	Excédent de fonctionnement	570 560,66 €
Charges de personnel	44 999,36 €	Amortissement des subventions	90 000,00 €
Atténuation	21 000,00 €	Ventes, prestations	412 700,00 €
Dotation aux amortissements	250 000,00 €	Subventions d'exploitation	128 665,00 €
Autres charges de gestion courantes	4 000,00 €		
Charges financières	73 000,00 €		
Charges exceptionnelles	13 000,00 €		
Dotations aux dépréciations	1 200,00 €		
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>900 749,36 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 201 925,66 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Amortissement subventions	90 000 €	Excédent reporté	823 014,53 €
Opérations patrimoniales	12 000 €	Amortissements	250 000,00 €
Remboursement d'emprunts	132 000 €	Opérations d'ordres	12 000,00 €
Immobilisations incorporelles	35 000 €	Subventions d'investissement	1 266 060,00 €
Immobilisations	222 300 €	Emprunts	689 325,47 €
Travaux en cours	2 308 700 €	Immobilisations incorporelles	1 100,00 €
Total restes à réaliser	756 000 €	Total restes à réaliser	514 500,00 €
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>3 556 000 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 556 000 €</b>

## BUDGET ANNEXE MAISON DES SERVICES ET MEDICALE BELLEHERBE

Dépenses de fonctionnement		BUDGET 2023	Réalisé 2023	Prévisions 2024
60611	Eau et assainissement	1 000.00 €	351.90 €	1 000.00 €
60612	Electricité	7 000.00 €	5 432.36 €	7 000.00 €
60621	Fioul	11 000.00 €	7 205.58 €	11 000.00 €
60631	Fournitures d'entretien	300.00 €		300.00 €
60632	Fournitures petit équipement	800.00 €	897.50 €	2 000.00 €
60633	Fournitures voiries	600.00 €		600.00 €
611	Contrat de prestation	500.00 €		500.00 €
615221	Entretien du bâtiment	7 000.00 €	234.00 €	5 000.00 €
6156	Maintenance	250.00 €		
627	Frais bancaires	150.00 €		
6284	Redevance déchets ménagers	177.00 €	189.57 €	200.00 €
63512	Taxes foncières	1 000.00 €	1 107.00 €	1 300.00 €
	<b>011-Charges à caractère général</b>	<b>29 777.00 €</b>	<b>15 417.91 €</b>	<b>28 900.00 €</b>
0 23	Virement à la sect d'invest.	66 700.00 €	- €	26 700.00 €
	<b>023-Virement à la section d'investissen</b>	<b>66 700.00 €</b>	<b>- €</b>	<b>26 700.00 €</b>
6811-042	Dotations aux amortissements	800.00 €	773.00 €	800.00 €
	<b>042-Opération d'ordre entre section</b>	<b>800.00 €</b>	<b>773.00 €</b>	<b>800.00 €</b>
65888	Charges diverses gestion courante	10.00 €		10.00 €
	<b>65-Autres charges de gestion courante</b>	<b>10.00 €</b>	<b>- €</b>	<b>10.00 €</b>
66 111	Remboursement intérêts	2 000.00 €	1 019.76 €	1 200.00 €
66 112	ICNE Rattachés	30.00 €	91.31 €	30.00 €
6 688	Autres charges financières			
	<b>66-Charges financières</b>	<b>2 030.00 €</b>	<b>928.45 €</b>	<b>1 230.00 €</b>
673	Titres annulés sur exercice antérieur			
	<b>67-Charges exceptionnelles</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>Fonctionnement Dépenses Total</b>		<b>99 317.00 €</b>	<b>17 119.36 €</b>	<b>57 640.00 €</b>

Recettes de fonctionnement		BUDGET 2023	Réalisé 2023	Prévisions 2024
0 02	Excédent de fonctionnement	18 094.40 €		23 399.52 €
	<b>002-Excédent antérieur reporté</b>	<b>18 094.40 €</b>	<b>- €</b>	<b>23 399.52 €</b>
777-040	Amortissement			
	<b>040-Opérations d'ordre</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
74741	Subvention d'équilibre	71 526.60 €	71 526.60 €	25 724.48 €
	<b>74-Dotations et participations</b>	<b>71 526.60 €</b>	<b>71 526.60 €</b>	<b>25 724.48 €</b>
752	Loyers	8 196.00 €	8 216.16 €	8 216.00 €
75888	Charges locatives	1 500.00 €	300.22 €	300.00 €
	<b>75-Autres produits gestion courante</b>	<b>9 696.00 €</b>	<b>8 516.38 €</b>	<b>8 516.00 €</b>
7788	Autres produits de gestion			
	<b>77-Produits exceptionnels</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>Fonctionnement Recettes Total</b>		<b>99 317.00 €</b>	<b>80 042.98 €</b>	<b>57 640.00 €</b>

**MAISON DES SERVICES ET MEDICALE BELLEHERBE**  
**Section d'investissement- Année 2024**

Dépenses		BUDGET 2023	Réalisé 2023	Prévisions 2024
00 1	Déficit d'investissement	10 477.47 €	- €	57 618.50 €
	<b>001-Déficit d'investissement</b>	<b>10 477.47 €</b>	<b>- €</b>	<b>57 618.50 €</b>
0 20	Dépenses imprévues	- €	- €	- €
	<b>020-Dépenses imprévues</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
1 641	Rembt Capital-Renégociation emprunt	24 000.00 €	23 944.80 €	24 000.00 €
1 641	Rembt capital nouveau prêt	- €	- €	- €
165	Dépôt et cautionnement reçus	1 500.00 €	- €	1 500.00 €
	<b>16-Remboursement d'emprunts</b>	<b>25 500.00 €</b>	<b>23 944.80 €</b>	<b>25 500.00 €</b>
21 838	Achat petit équipement	2 000.00 €	- €	2 000.00 €
21 318	Travaux Maison des services Belleherbe	41 000.00 €	35 446.70 €	- €
	<b>21-Immobilisation corporelles</b>	<b>43 000.00 €</b>	<b>35 446.70 €</b>	<b>2 000.00 €</b>
<b>Investissement Dépenses Total</b>		<b>78 977.47 €</b>	<b>59 391.50 €</b>	<b>85 118.50 €</b>

Recettes		BUDGET 2023	Réalisé 2023	Prévisions 2024
0 21	Virement de la section de fonctionnement	66 700.00 €	- €	26 700.00 €
	<b>021-Virement de la section de fonction-</b>	<b>66 700.00 €</b>	<b>- €</b>	<b>26 700.00 €</b>
2815738	Amortissement autres matériels voirie	200.00 €	199.00 €	200.00 €
281848	Amortissement matériel bureau	600.00 €	574.00 €	600.00 €
	<b>040-Opérations d'ordre entre sections</b>	<b>800.00 €</b>	<b>773.00 €</b>	<b>800.00 €</b>
1 068	Excéd fonctionnement capitalisé	11 477.47 €	11 477.47 €	57 618.50 €
	<b>10-Dotations Fonds divers Réserves</b>	<b>11 477.47 €</b>	<b>11 477.47 €</b>	<b>57 618.50 €</b>
1 641	Emprunt	- €	- €	- €
165	Dépôt de garantie	- €	- €	- €
	<b>16-Emprunts et dettes assimilés</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>Investissement Recettes Total</b>		<b>78 977.47 €</b>	<b>12 250.47 €</b>	<b>85 118.50 €</b>

## BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS

**BUDGET DECHETS MENAGERS****Section de fonctionnement**

Dépenses		BP 2023	Réalisé 2023	Propositions 2024
6061	Electricité / eau / déchèterie Vellerot et la grammanière	3 300.00	3 034.88	5 000.00
6063	Fournitures d'entretien	500.00	-	500.00
6064	Fournitures administratives	150.00	-	150.00
6066	Carburant tracto pelle	600.00	-	600.00
6068	Autres matières et fournitures	2 500.00	1 019.39	2 500.00
6068	<b>Achats divers déchetterie Rahon</b>			<b>1 500.00</b>
611	Collecte-traitement OM-TRI-VERRE-Déchetterie-REBON Maiche-Dufay Benoit	590 000.00	584 838.69	620 000.00
611	nouvelles REP / Dépenses évitées			- 15 000.00
611	<b>Formation CACES</b>			<b>2 200.00</b>
6135	Location véhicule pour collecte encombrants	1 300.00	1 208.06	1 300.00
61523	Entretien voirie	3 300.00	391.50	1 500.00
61551	Entretien matériel roulant/Manuscopique	3 500.00	94.80	3 500.00
61558	Entretien autres matériels	500.00	-	500.00
6156	<b>Maintenance des barrières</b>			<b>225.00</b>
6156	<b>Maintenance caméra déchetterie rahon</b>			<b>400.00</b>
6161	Assurances	1 000.00	917.38	1 500.00
6231	Insertion-Publication	1 500.00	-	1 500.00
6236	Catalogues et imprimés	400.00	-	400.00
6257	Réception		121.87	
6 262	Téléphone gardien	200.00	156.00	200.00
6262	<b>Frais installation fibre+ abonnement</b>			<b>532.00</b>
627	Service bancaire (frais TIPI)+Frais nouveau emprunt	1 600.00	536.67	1 600.00
6 287	Remboursement de frais	200.00	-	200.00
63 512	Taxes foncières	40.00	110.00	130.00
	<b>011-Charges à caractères générales</b>	<b>610 590.00</b>	<b>592 429.24</b>	<b>630 937.00</b>
6 215	<b>Nouveau poste MI TEMPS</b>			<b>18 000.00</b>
6 215	Personnel affecté par la collectivité	102 000.00	102 000.00	102 000.00
	<b>012-Charges de personnel</b>	<b>102 000.00</b>	<b>102 000.00</b>	<b>120 000.00</b>
0 23	Virement à la sect d'invest.			
	<b>023-Virement à la section d'investissement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
675-042	Ecritures d'ordre cession Valeur nette comptable			
6811-042	Dotation aux amortissements	32 700.00	31 486.95	32 700.00
	<b>042-Opération d'ordre entre section</b>	<b>32 700.00</b>	<b>31 486.95</b>	<b>32 700.00</b>
6 541	Produits irrécouvrables	5 200.00	3 539.04	10 000.00
6 542	Créances éteintes	2 000.00	3 422.08	2 000.00
	<b>65-Autres charges de gestion courante</b>	<b>7 200.00</b>	<b>6 961.12</b>	<b>12 000.00</b>
66 111	Intérêts des emprunts	6 500.00	5 065.02	15 000.00
66 112	Intérêts courus non échus	100.00	29.75	100.00
6 688	Intérêt ligne trésorerie	4 000.00	-	10 000.00
	<b>66-Charges financières</b>	<b>10 600.00</b>	<b>5 094.77</b>	<b>25 100.00</b>
673	Titres annulés sur exercice antérieur	-	-	1 500.00
678	Autres charges exceptionnelles			
	<b>67-Charges exceptionnelles</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 500.00</b>
6 817	Dotation aux dépréciations des actifs circulants	6 800.00	3 900.00	6 800.00
	<b>68-Dotations aux dépréciations et aux prévisions</b>	<b>6 800.00</b>	<b>3 900.00</b>	<b>6 800.00</b>
	<b>Fonctionnement_Dépenses_Total</b>	<b>769 890.00</b>	<b>741 812.58</b>	<b>829 037.00</b>

Recettes		BP 2023	Réalisé 2023	Propositions 2024
0 02	Excédent de fonctionnement	113 778.44		103 794.26
	<b>002-Excédent antérieur reporté</b>	<b>113 778.44</b>	<b>-</b>	<b>103 794.26</b>
706	Redevances liées au service déchets	593 049.23	628 790.77	650 000.00
70878	Soutiens PREVAL	85 000.00	101 500.04	90 000.00
	<b>70-Vente produits finis, prestation services</b>	<b>678 049.23</b>	<b>730 290.81</b>	<b>740 000.00</b>
7588	Location bureau Caroline PREVAL	750.00	750.00	750.00
	<b>75-Autres produits de gestion courante</b>	<b>-</b>	<b>750.00</b>	<b>750.00</b>
778	Autres produits exceptionnels		785.00	
	<b>77-Produits exceptionnels</b>	<b>-</b>	<b>787.59</b>	<b>-</b>
7817	Reprises dépréciations			
	<b>78-Produits exceptionnels</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>Fonctionnement_Recettes_Total</b>	<b>792 577.67</b>	<b>731 828.40</b>	<b>844 544.26</b>
		<b>22 687.67</b>	<b>- 9 984.18</b>	<b>15 507.26</b>

**Budget Déchets ménagers**  
**Section d'investissement**

Dépenses		BP 2023	Réalisé 2023	Reste à réaliser 2023	Prévisions 2024
00 1	Déficit d'investissement				
	001-Déficit d'investissement	- €	- €	- €	- €
0 20	Dépenses imprévues	2 000.00 €			2 000.00 €
	020-Dépenses imprévues	2 000.00 €	- €		2 000.00 €
10222	Reversement FCTVA	400.00 €			
	10-Dotations-Fonds divers-Réserves	400.00 €			- €
1641	Rembt Capital	150 000.00 €	146 551.61 €		30 000.00 €
	16-Remboursement d'emprunt	150 000.00 €	146 551.61 €		30 000.00 €
2 051	Locatif				
2031-11	Etude d'achèterie				
	20-Immobilisations incorporelles	- €	- €		- €
2 188	Achat autres immobilisations	5 000.00 €	- €	5 000.00 €	
	21-Acquisitions	5 000.00 €	- €	5 000.00 €	- €
2 313	Travaux d'achèterie	1 158 836.62 €	146 822.25 €	1 012 014.37 €	150 000.00 €
	Travaux et acquisitions	1 158 836.62 €	146 822.25 €	1 012 014.37 €	150 000.00 €
	<b>Investissement_Dépenses_Total</b>	<b>1 316 236.62 €</b>	<b>293 373.86 €</b>	<b>1 017 014.37 €</b>	<b>182 000.00 €</b> <b>1 199 014.37 €</b>

Recettes		BP 2023	Réalisé 2023	Reste à réaliser 2023	Prévisions 2024
00 1	Excédent reporté	378 452.49 €			378 452.49 €
	001-Excédent investissement reporté	378 452.49 €	- €	- €	378 452.49 €
0 21	Virement de la section de fonctionnement				
	021-Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €	- €
2805-040	Amortissement locatif	4 000.00 €	3 986.00 €		4 000.00 €
28131-040	Amortissement ex métanisation	6 500.00 €	6 431.00 €		6 500.00 €
28138-040	Amortissement construction	2 200.00 €	2 140.00 €		2 200.00 €
28162-040	Amortissement télescopique	3 000.00 €	3 000.00 €		3 000.00 €
28188-040	Amortissement Immo article 2188	17 000.00 €	15 929.95 €		17 000.00 €
	040-Opérations d'ordre entre sections	32 700.00 €	31 486.95 €	- €	32 700.00 €
	041-Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	- €	- €	- €	- €
10222	FCTVA	193 177.89 €	370.39 €	192 807.50 €	20 000.00 €
1 068	Excéd fonctionement capitalisé				
	10-Dotations-Fonds divers Réserves	193 177.89 €	370.39 €	192 807.50 €	20 000.00 €
1 313	Subvention	866 000.00 €	253 023.50 €	612 976.50 €	- €
	13-Subventions d'investissement	866 000.00 €	253 023.50 €	612 976.50 €	- €
1 641	Emprunt	255 000.00 €	260 000.00 €	- €	- €
	16-Emprunts et dettes assimilées	255 000.00 €	260 000.00 €	- €	- €
	<b>Investissement_Recettes_Total</b>	<b>1 473 823.40 €</b>	<b>544 880.84 €</b>	<b>805 784.00 €</b>	<b>431 152.49 €</b> <b>1 236 936.49 €</b>

€

37 922.12 €

### BUDGET DEV ECO

#### Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		Prévisions 2023	Réalisé 2023	Prévisions 2024
00 2	Déficit de fonctionnement		- €	
	<b>002-Déficit de fonctionnement</b>	- €	- €	- €
6015	Achat de terrain			45 000.00 €
6045	Achats d'études-terrains	18 000.00 €	21 462.00 €	
605	Travaux	10 500.00 €		10 500.00 €
60612	Energie-Electricité	1 500.00 €	827.47 €	1 500.00 €
61521	Entretien de terrain	- €		- €
615231	Entretien, réparations voirie	2 000.00 €	342.50 €	1 500.00 €
62268	honoraires	2 000.00 €	1 078.06 €	2 000.00 €
	<b>011-Charges générales</b>	<b>34 000.00 €</b>	<b>23 710.03 €</b>	<b>60 500.00 €</b>
0 23	Virement à la sect d'invest.	426 039.68 €	- €	338 532.20 €
	<b>023-Virement à la section d'investissement</b>	<b>426 039.68 €</b>	<b>- €</b>	<b>338 532.20 €</b>
7133-042	Ecritures de stock			
71355-042	Constataion stock	800 000.00 €	712 191.17 €	800 000.00 €
	<b>042-Opération ordre entre sections</b>	<b>800 000.00 €</b>	<b>712 191.17 €</b>	<b>800 000.00 €</b>
608-043	Intégration intérêts des emprunts	7 800.00 €	7 127.48 €	7 000.00 €
	<b>043-Opération ordre intérieur section</b>	<b>7 800.00 €</b>	<b>7 127.48 €</b>	<b>7 000.00 €</b>
65 888	Autres charges de gestion courante	50.00 €	- €	50.00 €
	<b>65-Autres charges de gestion courante</b>	<b>50.00 €</b>	<b>- €</b>	<b>50.00 €</b>
66 111	Intérêts des emprunts	7 800.00 €	7 127.48 €	7 000.00 €
66 112	ICNE	100.00 €	93.51 €	100.00 €
	<b>66-Charges financières</b>	<b>7 900.00 €</b>	<b>7 033.97 €</b>	<b>7 100.00 €</b>
673	Annulation titre exercice antérieur	1 000.00 €	- €	- €
6 718	Autres charges exceptionnelles	- €	- €	- €
	<b>67-Charges exceptionnelles</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
			- €	
	<b>Fonctionnement Dépenses Total</b>	<b>1 276 789.68 €</b>	<b>750 062.65 €</b>	<b>1 213 182.20 €</b>

Recettes de fonctionnement		Prévisions 2023	Réalisé 2023	Prévisions 2024
0 02	Excédent de fonctionnement	212 910.74 €	- €	149 135.50 €
	<b>002-Excédent de fonctionnement</b>	<b>212 910.74 €</b>	<b>- €</b>	<b>149 135.50 €</b>
7133-042	Ecritures de stock		- €	
71355-042	Constation stock initial	800 000.00 €	601 135.93 €	800 000.00 €
	<b>042-Opération ordre entre section</b>	<b>800 000.00 €</b>	<b>601 135.93 €</b>	<b>800 000.00 €</b>
796-043	Transfert charges financières	7 800.00 €	7 127.48 €	7 000.00 €
	<b>043-Opération ordre intérieur section</b>	<b>7 800.00 €</b>	<b>7 127.48 €</b>	<b>7 000.00 €</b>
7015	Vente de terrains aménagés	256 078.94 €	78 024.00 €	257 046.70 €
	<b>70-Produits des services</b>	<b>256 078.94 €</b>	<b>78 024.00 €</b>	<b>257 046.70 €</b>
7477	Rembt budget général		- €	
	<b>74-Dotations et participations</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
	<b>Fonctionnement Recettes Total</b>	<b>1 276 789.68 €</b>	<b>686 287.41 €</b>	<b>1 213 182.20 €</b>

### BUDGET DEV ECO

#### Section d'investissement

Dépenses d'investissement		Proposition budget 2023	Réalisé 2023	Prévisions 2024
00 1	Déficit d'investissement	403 039.68 €		314 532.20 €
	<b>001- Déficit d'investissement</b>	<b>403 039.68 €</b>	<b>- €</b>	<b>314 532.20 €</b>
3555-040	Terrains aménagés	800 000.00 €	601 135.93 €	800 000.00 €
	<b>040- Opération d'ordre entre sections</b>	<b>800 000.00 €</b>	<b>601 135.93 €</b>	<b>800 000.00 €</b>
1 641	Rembt Capital	23 000.00 €	22 547.76 €	24 000.00 €
	<b>16- Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>23 000.00 €</b>	<b>22 547.76 €</b>	<b>24 000.00 €</b>
	<b>Investissement Dépenses Total</b>	<b>1 226 039.68 €</b>	<b>623 683.69 €</b>	<b>1 138 532.20 €</b>

Recettes d'investissement		Proposition budget 2023	Réalisé 2023	Prévisions 2024
0-21	Virement de la section de fonctionnement	426 039.68 €		338 532.20 €
	<b>0-21 Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>426 039.68 €</b>	<b>- €</b>	<b>338 532.20 €</b>
3555-040	Terrains aménagés	800 000.00 €	712 191.17 €	800 000.00 €
	<b>040- Opérations d'ordre entre sections</b>	<b>800 000.00 €</b>	<b>712 191.17 €</b>	<b>800 000.00 €</b>
	<b>Investissement Recettes Total</b>	<b>1 226 039.68 €</b>	<b>712 191.17 €</b>	<b>1 138 532.20 €</b>

## BUDGET GENERAL (détail joint en annexe)

### Vue par chapitre

#### BUDGET GENERAL 2024

#### FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
002	Déficit reporté		002	Excédent reporté	687 723.74 €
011	Charges à caractère général	358 020.00 €	013	Atténuation de charges	1 000.00 €
012	Charges de personnel	818 200.00 €	70	Produits des services	241 653.00 €
014	Atténuation de produits	469 915.00 €	73	Impôts et taxes	472 534.00 €
65	Autres charges gestion courante	471 752.00 €	731	Fiscalité directe locale	839 624.00 €
66	Charges financières	29 500.00 €	74	Dotations et participations	487 305.91 €
67	M57 uniquement 673	2 500.00 €	75	Autres produits de gestion courante	202 629.00 €
68	6817-Charges exceptionnelles	1 000.00 €	76	Produits financiers	
			78	Reprise sur amort et provisions	
023	Virement à la sect invest	154 132.00 €	042	777 – quote part subventions transférées	31 071.00 €
042	6811- dotations aux amortissements	161 700.00 €	043	Op ordre intérieur section	
043	Op ordre intérieur section			<b>TOTAL REC FONCT :</b>	<b>2 943 640.66 €</b>
	<b>TOTAL DEP FONCT :</b>	<b>2 466 719.00 €</b>			

#### INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
001	Déficit reporté	188 481.40 €	001	Excédent reporté	
16	Remboursements d'emprunt	116 000.00 €	<b>1068</b>	<b>Excédents de fonctionnement</b>	<b>174 847.40 €</b>
20	Immobilisations incorporelles	109 000.00 €	10	Dotations Fonds divers	136 482.00 €
204	Subventions équipement versées	10 000.00 €	13	Subventions d'investissement	1 063 432.00 €
21	Immobilisations corporelles	371 775.00 €	16	Emprunts	150 000.00 €
23	Immobilisations en cours	1 014 266.00 €	024	Produits des cessions	
			021	virement de la section de fonct	154 132.00 €
040	139x – reprises subventions	31 071.00 €	040	28xx – amortissements immobilisations	161 700.00 €
041	Opérations patrimoniales	3 800.00 €	041	Opérations patrimoniales	3 800.00 €
	<b>TOTAL DEP INVEST :</b>	<b>1 844 393.40 €</b>		<b>TOTAL REC INVEST :</b>	<b>1 844 393.40 €</b>

#### Observations :

1/Versement d'une subvention d'équilibre du budget général au budget annexe maison des services et médicale de Belleherbe pour 25 724.48€.

2/ Remboursement des frais liés au personnel assurant la gestion des déchets (administratif, technique, gardien de déchetterie et décharge de Crosey) d'un montant de 102 000€. Recette budget général au compte 70841 et dépense au budget annexe déchets au compte 6215. Règlement en deux fois.

Remboursement des frais liés à l'embauche d'un temps non complet pour assurer les nouvelles REP. Il est prévu au budget 18 000€. Ce montant sera revu en fin d'année afin de prendre en compte les frais réels de ces charges de personnel.

3/Remboursement des charges de personnel pour la gestion des budgets annexes eau et assainissement d'un montant de 77 320€ (recette au compte 70841 au budget général).

Dépense au compte 6215 du budget annexe EAU pour 32 320.64€.

Dépense au compte 6215 du budget annexe ASSAINISSEMENT COLLECTIF pour 44 999.36€

Règlement en 2 fois.

Le Conseil Communautaire, par 37 voix pour, 1 voix contre,

- VALIDE les budgets primitifs présentés en séance.
- INDIQUE que les budgets primitifs du budget général et des budgets annexes sont votés au chapitre
- AUTORISE le Président pour les budgets relevant de la nomenclature M57, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections. Le président informera ensuite l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance (Art L5217-10-6 al.3 CGCT)
- AUTORISE M. Le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

### b) Vote des taux d'imposition des taxes locales 2024

Comme annoncé lors du Débat d'Orientations budgétaires présenté lors du Conseil Communautaire du 14 mars 2024, il est proposé de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 au même niveau que 2023.

Pour rappel, le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Ceux-ci seraient arrêtés comme suit :

	<b>Proposition</b>	
	Rappel : taux 2023	Taux 2024
○ Taxe foncière (bâti)	3,47%	3.47%
○ Taxe foncière (non bâti)	4,28%	4.28%
○ CFE	21,10%	21.10%
○ Taxe d'habitation	4.50%	4.50%

Le conseil communautaire, décide à l'unanimité de reconduire les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe foncière (bâti)	3,47%
- Taxe foncière (non bâti)	4,28%
- CFE	21,10%
- Taxe d'habitation	4.50%

### c) BUDGET DECHETS MENAGERS Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Le SGC de Valdahon nous a présenté plusieurs demandes d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables qui concerne des factures de redevance des déchets ménagers

Créances éteintes :

- Liste n° 6410740531 d'un montant de 686.09€
- Liste n° 6590290031 d'un montant de 188.14€
- Liste n° 6549270731 d'un montant de 20€

Créances admises en non-valeur :

- Liste n° 6283620031 d'un montant de 1 002.11€
- Liste n° 3626420231 d'un montant de 75.07€

Le conseil communautaire, par 37 voix pour, 1 abstention,

- Valide ces demandes d'admission en non-valeur des produits irrécouvrables telles que présentées ci-avant
- Autorise M. le Président à passer les écritures budgétaires correspondantes

#### **d) Versement acompte subvention école de musique**

La subvention attribuée à l'Union Musicale de Sancey s'élève à environ 19 300€ pour l'année 2023-2024.

L'association demande qu'elle soit versée en plusieurs fois pour lisser son besoin de trésorerie.

Un versement de 4000€ a déjà été fait en novembre 2023.

Il est proposé de faire 2 autres versements de 4000€ en avril-mai et 5000 € en juillet 2024.

Le solde sera versé en octobre 2024 après présentation d'un bilan financier.

Pour la subvention de 2024-2025, il est proposé de leur verser un acompte de 4000€ en novembre 2024 et un acompte de 4000€ en février 2025 (dans l'attente du vote du budget 2025).

Le conseil communautaire, par 37 voix pour, 1 voix contre

- VALIDE les modalités des versements de la subvention à l'Ecole de Musique intercommunale
- AUTORISE le Président à signer tout document afférent à cette subvention.

#### **e) Délibération concordante avec la Commune de Charmoille (assainissement)**

Vu la délibération n°2022-05-19-06 du 19/05/2022 de la Communauté de Communes du pays de Sancey-Belleherbe actant le transfert des excédents et ou déficit des communes compétence eau assainissement ;

Vu la délibération n°2022/03 du 25/03/2022 de la Commune de Charmoille transférant ses résultats suite à la prise de compétence assainissement par la CCPSB au 01/01/2022- Résultat de fonctionnement reporté = 44 112.58€ et un déficit d'investissement reporté = 6119.03€

Compte tenu des restes à recouvrer au 31/12/2021 de la Commune de Charmoille (frais de la STEP de Belleherbe pour les périodes solde 2020 pour 13 087.50€ et acompte 2021 pour 10 661.34€, soit un total de 23 748.84€ ; Sommes restant à régler au 31/12/2021) qui n'ont pas été pris en compte pour le report des résultats,

**Le montant du résultat reporté de la Commune de CHARMOILLE au 31/12/2021 aurait dû être de 20 363.74€ au lieu de 44 112.58€**

Il convient donc de modifier les délibérations de la Commune de Charmoille et de la CCPSB en ces termes :

**L'excédent de fonctionnement reporté au 31/12/2021 pour la Commune de Charmoille est de 20 363.74€ au lieu de 44 112.58€.**

**Ecritures comptables =**

**Pour la CCPSB budget annexe assainissement :**

Emission du titre 34 le 17/08/2022 pour 44 112.58€ au compte 778 (recette fonctionnement) pour constater l'excédent de fonctionnement au 31/12/2021 de la Commune de Charmoille.

2024-40

Il est nécessaire de réduire ce titre de 23 748.84€ sur l'année 2024

**Pour la commune de Charmoille =**

Règlement des restes à recouvrer (13 087.50€ 10 661.34€ soit un total de 23 748.84€) en 2023 sur son budget général.

**La Commune de Charmoille ayant versé 2 acomptes de 11 000€, il y a lieu d'émettre un mandat annulatif de 1 636.26€ (20 363.74€- 22 000€).**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Valide la modification de la délibération actant le versement de l'excédent de Charmoille à hauteur de 20 363.74 €
- Décide de réduire de fait le titre de recette n°34 de 23 748.84 € sur l'exercice 2024
- Décide de rembourser la commune de Charmoille du trop-perçu de 1 636.26 € par l'émission d'un mandat annulatif correspond
- Autorise M. le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

## 5. GYMNASSE INTERCOMMUNAL

### a) Conventions avec le Département : mise à disposition du gymnase intercommunal à Sancey

Depuis de nombreuses années, la CC conventionne avec le Département au titre de la mise à disposition du gymnase pour les collégiens. Une convention tripartite d'utilisation du gymnase signée en 2017 entre la CCPSB, le Département et le collège Fertet pour une durée de 5 ans était arrivée à son terme en 2022. Le Département versait chaque année une aide de 1 946 €.

En 2022, le Département a souhaité revoir les modalités de conventionnement avec les collectivités qui mettaient à disposition leurs équipements sportifs pour les collégiens. Ainsi, par délibération en date du 23 juin 2022, la CCPSB a validé une nouvelle convention couvrant l'année 2022 uniquement, le temps pour le Département de valider la nouvelle convention cadre basant maintenant les modalités financières sur les heures d'utilisation du gymnase par le collège.

En 2022, le soutien du Département s'est élevé à 12 800 €.

Compte tenu des travaux entrepris dans le gymnase fin 2022 et toute l'année 2023, la convention a été mise en stand-by.

Avec la réouverture du gymnase suite aux travaux le 4/03/2024, le Département a transmis la convention cadre qui définit les relations entre le Département et les collectivités disposant d'équipements sportifs.

Celle-ci définit les principes d'une mise à disposition des équipements sportifs dont la collectivité est propriétaire, en faveur du Département pour la réalisation des activités sportives programmées dans le cadre des cours d'EPS sur le temps scolaire et le mercredi après-midi dans le cadre des activités de l'association sportive du collège. Elle précise les modalités financières d'une participation du Département à 20€/heure revalorisé annuellement. (Voir convention cadre en annexe)

La convention cadre prévoit la conclusion d'une convention tripartite entre le Département, la Communauté de Communes et le collège Fertet. Celle-ci définit les

conditions d'utilisation des équipements et installations mis à disposition (planning, nombre d'heures...). (Voir en annexe).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Valide la convention cadre à intervenir entre le Département et la CCPSB pour la mise à disposition d'équipements sportifs en faveur des collèges
- Valide la convention particulière d'application tripartite entre le Département, la CCPSB et le collège Fertet relative à la mise à disposition d'équipements sportifs en faveur des collèges.
- Autorise M. le Président à signer lesdites conventions et toutes pièces relatives à ce dossier.

## **6. EAU ASSAINISSEMENT**

### **a) Convention avec la commune de Chazot : travaux de remise en état des rues**

Les travaux de renouvellement de réseau d'eau potable et mise en séparatif du réseau d'assainissement sont terminés dans les rues de la Fromagerie et des Suèdes.

Vu l'état des routes, la commune souhaite réaliser des travaux de voirie dans ces rues. Dans le marché CCPSB, il est prévu une remise en état des fouilles.

Le choix est de réaliser les travaux de voirie avec le marché passé par la commune. La CCPSB doit alors rembourser la commune correspondant à la remise en état des fouilles.

La remise en état des fouilles correspondant à un montant de 26 945 € HT, soit 18 717 € pour les rues communales et 8 228 € pour la Grande Rue. Ce montant devra alors être reversé à la commune de Chazot.

Une convention doit être passée entre la CCPSB et la commune pour valider ce principe.

Ce point a été validé en conseil d'exploitation lors de sa réunion du 26/03/2024

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Valide le principe de remboursement à la commune de Chazot du montant proposé ci-avant
- Autorise M. le Président à signer la convention et toutes pièces relatives à ce dossier

### **b) Remboursement suite aux travaux réalisés Rue des Comblés à Vellerot lès Belvoir**

Par délibération du 19 octobre 2023, le conseil communautaire a validé la réalisation des travaux d'extension de réseau d'eau potable et d'assainissement Rue des Comblés à Vellerot lès Belvoir.

Il a été précisé que la CCPSB se faisait rembourser le montant des travaux situés hors carte communale auprès du demandeur et propriétaire de la parcelle concernée.

Les travaux sont réalisés depuis fin 2023, il convient de définir le montant des travaux revenant au demandeur :

- Eau potable : 1 922,50 €
- Assainissement : 1 742,50 €

Ce point a été validé en conseil d'exploitation lors de sa réunion du 26/03/2024

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Valide le montant de remboursement de 3 665 € qui sera demandé au demandeur
- Autorise M. le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

### **c) Convention SATE 2024 avec le Département du Doubs**

Contexte : La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 et ses décrets d'application encadrent les conditions d'intervention des Départements en faveur des communes rurales et de leurs groupements, pour l'assistance technique dans les domaines de l'assainissement, de l'eau potable et des milieux aquatiques.

Objet de la convention : elle règle les rapports entre le Département et la CCPSB en ce qui concerne l'assistance technique fournie par le Département au maître d'ouvrage.

Définition de la mission :

- Assistance en assainissement collectif
- Assistance sur la protection de la ressource en eau

Qui est concerné ? : L'ensemble des communes de la CCPSB hormis les deux syndicats. Le Département a proposé une convention propre à chaque syndicat.

Durée : Un an à partir de la date de signature

Détail de la mission assainissement collectif :

- Visite des systèmes d'assainissement : 1 visite par an minimum. Pour les STEP supérieures à 500 EH, un objectif de 2 visites est prévu. Des visites avec tests, analyses et bilan sont prévues.
- Apport technique global : aide à la réalisation d'une fiche descriptive du système, informations station/réseau, aide à la transmission des données au format SANDRE...

Détail de la mission eau potable :

- Assistance pour la mise en place des protections de captages
- Assistance pour la mise en place des opérations « Bassin d'Alimentation de Captages »
- Le détail des missions est en annexe de la convention transmise.

Coût financier :

- Eau potable : 561,75 € (0,15 €/habitant)
- Assainissement collectif : 1 260,30 € (0,30 €/habitant)

Ce point a été validé en conseil d'exploitation lors de sa réunion du 26/03/2024.

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Prend acte des modalités d'intervention du Département en matière d'assistance technique dans le domaine de l'eau, et qui résultent de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006,
- Décide de solliciter, pour 2024, l'assistance technique du Département du Doubs dans les domaines suivants : assainissement collectif et ressource en eau
- Décide d'inscrire, au budget 2024, une enveloppe de 561,75 € au budget eau et 1 260,30 € au budget assainissement collectif au titre de la rémunération du service départemental d'assistance technique,
- Autorise M. le Président à signer la convention à intervenir avec le Département au titre de l'assistance technique dans le domaine de l'eau.

#### **d) Validation acte de sous-traitance pour la prestation des inspections télévisées dans le cadre de l'étude des schémas directeurs d'assainissement**

Dans le cadre de l'étude des schémas directeurs d'assainissement à l'échelle intercommunale, le cabinet ARTELIA nous a fait part que la prestation des inspections télévisées des réseaux d'assainissement (phase 2 de l'étude) serait sous-traitée.

Le DC4 a été transmis par Artelia. Le prestataire est l'entreprise : VISIOTUB 31 rue de Beaumont 39140 NANCE

Le montant pour cette prestation s'élève à 20 400 € HT.

Il est précisé que ce montant ne modifie en rien le montant du marché initial.

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Valide l'acte de sous-traitance avec l'entreprise VISIOTUB pour la réalisation des prestations télévisées dans le cadre du SDA
- Autorise M. Le Président à signer l'acte de sous-traitance correspondant ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier

#### **e) Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable en sortie de réservoir à Rosières sur Barbèche : versement d'une indemnité**

Dans le cadre des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable en sortie de réservoir à Rosières sur Barbèche réalisés par COLAS établissement LACOSTE, le propriétaire de la parcelle ZD 16 souhaite une contrepartie financière pour la signature de la convention de passage.

Après échanges avec la commune, la CCPSB et le propriétaire, un accord a été trouvé fixant l'indemnité à :

- 500 € sera versé à l'exploitant
- 300 € sera versé au propriétaire

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Valide le versement de l'indemnité à hauteur de 500 € pour l'exploitant et 300 € pour le propriétaire
- Autorise M. le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

### a) Changement de titulaire coordination SPS

Dans le cadre du dossier construction d'une nouvelle déchetterie intercommunale à Rahon, le cabinet DP Expertise de Pont les Moulins avait été retenu comme coordinateur SPS.

M. Dornier gérant de DP Expertise a signifié par LR +AR le 15/03/2024 à la CCPSB que pour cause de départ en retraite, la société DP expertise arrête son activité de CSPS, et que l'ensemble de ses dossiers sont repris par la société APAVE 12 chemin de Palente 25000 BESANCON dans les mêmes conditions et au prorata de l'avancement de chantier.

L'opération concernant la déchetterie intercommunale de Rahon a démarré en novembre 2023 pour une durée de 9 mois, la phase conception a été facturée, la phase réalisation a été facturée à hauteur de 770 €. La société APAVE reprendra donc l'encours pour un montant de 990 € HT.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Prend acte de ce changement de titulaire
- Valide le fait que la société APAVE de Besançon devient le coordinateur SPS sur le dossier création d'une déchetterie intercommunale à Rahon.
- Autorise M. le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

## 8. AFFAIRES DIVERSES

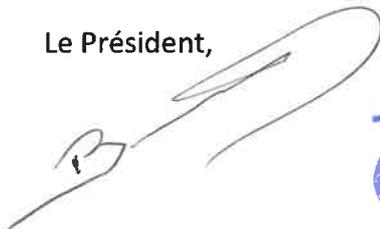
- 1- Prochaines réunions du conseil communautaire :
  - Le 16/05/2024 à 20h00
  - Le 20/06/2024 à 20h00
- 2- M. Schelle indique qu'un certain nombre de documents a été mis à la disposition des communes pour distribution et affichage dans les communes notamment réunion organisée par la CPAM sur les retraites. Le nombre d'inscrits est limité, les personnes doivent prendre rdv.
- 3- Réunion publique organisée par la Maison de l'Habitat du Doubs le 13/05 à 18h00. L'objectif : expliquer aux habitants les missions des 3 personnes (architecte, juriste et conseiller en rénovation énergétique) venant en permanence 1 fois par mois à la CCPSB. Chaque commune est invitée à mettre l'affiche à la mairie pour annoncer la soirée. Des flyers devraient être transmis aux communes prochainement pour distribution, en attente du PETR.
- 4- Le Président souhaite terminer la séance en remerciant le Vice-Président aux finances, les commissions qui ont travaillé pour élaborer les budgets 2024. Mais, il tient particulièrement à remercier le personnel qui se charge de mettre en musique tout ça, et qui mérite sincèrement notre reconnaissance.

## LISTE DES DELIBERATIONS

Date de séance	N° de délibération	Intitulé	Décision du conseil
1 1 A V R I L  2 0 2 4	2024-04-11-01	Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 14 MARS 2024	32 voix pour, 4 voix contre, 2 abstentions
	2024-04-11-02	Compte rendu de la délégation accordée au Président	Unanimité
	2024-04-11-03	Vote des budgets 2024 : budget général et budgets annexes	37 voix pour, 1 voix contre
	2024-04-11-04	Vote des taux d'imposition des taxes locales 2024	Unanimité
	2024-04-11-05	Budget Déchets ménagers : admission en non-valeur de produits irrécouvrables	37 voix pour, 1 abstention
	2024-04-11-06	Versement acompte subvention école de musique intercommunale	37 voix pour, 1 votre contre
	2024-04-11-07	Modification délibération versement excédent commune de Charmoille – assainissement collectif	Unanimité
	2024-04-11-08	Conventions avec le Département : mise à disposition des équipements sportifs en faveur des collègues	Unanimité
	2024-04-11-09	Eau-assainissement : Convention avec la commune de Chazot : travaux de remise en état des rues	Unanimité
	2024-04-11-10	Eau -assainissement : remboursement suite aux travaux réalisés rue des Comblés à Vellerot les Belvoir	Unanimité
	2024-04-11-11	Convention SATE 2024 avec le Département du Doubs	Unanimité
	2024-04-11-12	Validation de l'acte de sous-traitance pour la prestation des inspections télévisées dans le cadre de l'étude des schémas directeurs d'assainissement	Unanimité
	2024-04-11-13	Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable en sortie de réservoir à Rosières sur Barbèche : versement d'une indemnité	Unanimité
	2024-04-11-14	Déchetterie intercommunale à Rahon : changement de titulaire coordination SPS	Unanimité

Fin de séance 21h45

Le Président,



**Christian BRAND**

Le Secrétaire,



**Jean-Charles POUX**

**ANNEXE AU PV DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2024****INTERVENTION DE M. STREIT BERNARD****VERDUSTRIA**

Comme précisé sur l'invitation du conseil Communautaire, M. Le Président accueille ce soir M. Bernard Streit et M. Thiebaut Grudler et les remercie pour leurs présences ce soir.

M. Cartier, Vice-Président en charge du développement économique, précise que M. Streit accompagne bénévolement les 2 CC depuis le début du partenariat CCPSB-CC2VV sur le projet hydrogène. Il précisera, pour la bonne compréhension de tous quels ont été les évolutions des aides de l'état sur cette thématique et les tenants et aboutissants aujourd'hui du dossier travailler en commun. M. Cartier tient à remercier M. Streit pour sa présence à leur côté lors du SIMI (Salon de l'immobilier d'entreprise qui a eu lieu en début d'année à Paris)... lors de la présentation des territoires sur le stand de la région, chaque élu a défendu son territoire « en expliquant que son territoire était le plus beau, le plus accueillant... », lorsque Bernard Streit est intervenu pour notre territoire et celui de la CC2VV, il est intervenu en tant qu'industriel ce qui a eu plus de pertinence et d'écoute auprès des entreprises présentes... il tient sincèrement à le remercier pour son accompagnement.

M. Streit tient à féliciter les élus présents pour avoir pris à bras le corps l'avenir de leur territoire, et pour leur prise de conscience de l'évolution constante de l'économie de nos territoires. Il indique que comme les Hauts de France avec l'industrie textile, l'industrie automobile est vouée à disparaître de notre secteur. Il indique que si l'on ne veut pas devenir un territoire désert industriellement parlant, il faut dès maintenant empoigner ce sujet et travailler pour l'avenir de nos enfants et petits-enfants. Il faut imaginer l'avenir. Il se félicite d'avoir rencontré en Christian Brand et Frédéric Cartier (comme avec M. BEAUDREY pour la CC2VV), des élus ayant une attention très particulière à ce niveau-là, il tient à le souligner.

Il tient à faire un aparté pour expliquer d'où il vient afin que tout le monde comprenne pourquoi il en est là aujourd'hui...

Son grand-père a tenu la ferme des Verrières, une de ses tantes souffrait d'un handicap. Son père a ainsi créé une petite entreprise afin de donner du travail à sa sœur. Quant à lui, à la fin de son service militaire, il a souhaité revenir à l'entreprise et avait à cœur, cette fois-ci, de s'occuper de son frère Philippe qui souffrait également d'un handicap. Ces anecdotes ne sont pas anodines pour la suite des activités de M. Streit. Les activités grandissantes, ses parents ont souhaité effectuer le partage. Il a lui hérité de l'entreprise et son frère de la maison. En accord avec son épouse, et de peur de décéder avant son frère handicapé, il a décidé d'acheter en viager la maison, s'assurant de cette manière à ce qu'il ait toujours un toit quoiqu'il arrive. Un cancer a été diagnostiqué à son frère en 2014. Au vu de l'évolution de la maladie M. Streit lui a demandé ce qu'il voulait faire de son argent après son décès. Son souhait « faire quelque chose pour les gens comme lui ».

A 66 ans, M. Streit a transmis le relais de Delfingen à son fils, et a travaillé à réaliser le souhait de son frère.

Il a ainsi redémarré une activité sous forme associative à Anteuil, pour fournir du travail aux personnes souffrant de tout type de handicap et dynamiser par ailleurs le milieu rural. C'est ainsi qu'est née l'activité Vipp et Philippe en souvenir de Philippe Streit. C'est aujourd'hui 105 emplois créés dans le domaine du service client par téléphone et de la maroquinerie. L'objectif prévu est d'atteindre 230 emplois d'ici 2026. La réflexion ne s'est pas arrêtée là. Ces personnes avaient besoin de soins sur place, il a donc créé un centre médico-sportif. Les salariés pourront ainsi avoir accès sur place à des professionnels de santé pendant leurs temps de travail. Il a également créé une crèche et a délégué la gestion à une association qui a comme objet d'accueillir également des enfants porteurs de handicap. Sur site est également hébergé une entreprise Cliff qui fait de la veille pour favoriser l'inclusion de personnes handicapées dans les sociétés classiques...

Ainsi, d'une situation familiale où à chaque génération, la volonté a été affichée de permettre à des personnes ayant un handicap de s'insérer dans la société par le travail, est née cette « l'Action Philippe Streit ». Sa mission est de créer un écosystème innovant conciliant handicap, travail, ruralité, santé et rééducation avec des entreprises accueillies dans les locaux, ainsi qu'à leurs collaborateurs. Ces entreprises sont spécialisées dans l'emploi de personnes en situation de handicap.

M. Streit invite les élus qui le souhaitent à venir visiter le site d'Anteuil afin de découvrir ce qu'il est possible de faire même en milieu rural.

Pour expliquer son intervention, M. Streit indique qu'il a été nommé par le ministère de l'industrie pour gérer le fonds MAUGIS, fonds de 50 millions d'euros destiné à la revitalisation du Nord Franche-Comté. Ce sont les pénalités appliquées à Général Electric pour ne pas avoir créé les 1.000 emplois promis au gouvernement lors du rachat de la branche énergie à Alstom en 2015. Ce fonds a vocation à contribuer à créer un millier d'emplois pérennes dans le bassin d'emploi qui s'étend au Pays de Montbéliard. Des financements ont été apportés sur le Nord Franche-Comté à des entreprises comme Magfy à hauteur de 115 M € ceux-ci étant conditionné à la création d'emplois, ou encore Faurecia (création de pots d'échappement...)

En parallèle, l'Etat a lancé une grande politique de développement de l'hydrogène avec une promesse de débloquer 7 Milliard d'Euros. ...

Fort de ce constat, les élus de la CC2VV et de la CCPSB sont venus le rencontrer afin qu'il leur apporte son aide pour amorcer le développement économique de leurs territoires, et notamment travailler sur cette dynamique lancée par l'état autour de l'hydrogène, étant proche de Belfort et des entreprises qui travaillaient déjà sur le sujet. Il ne s'agissait pas forcément de créer uniquement une usine de production mais de pouvoir bénéficier également des retombées suite à la création d'entreprises spécialisées dans l'hydrogène dans le Nord Franche-Comté et donc créer un écosystème autour de cette thématique sur notre territoire à l'instar de ce qu'a fait l'industrie automobile en son temps.

Ainsi, une étude de faisabilité a été réalisée avec le cabinet Rougeot. La recherche des clients potentiels (entreprises locales, société de transport...) a été effectuée afin de monter le dossier de subvention portée par l'ADEME.

De 7 milliards annoncés, l'Etat n'a débloqué finalement que 750 millions ... le dossier ADEME déposé par Rural h2 n'a pas été retenu, les fonds pressentis étant bien inférieurs à ceux réellement existants.

Depuis 7 à 8 mois, les grandes entreprises qui ont investi dans l'hydrogène n'ont pas de boulot, pas de débouchés... faute de bénéficier des fonds promis par l'Etat.

Aujourd'hui, force est de constater que cette filière hydrogène ne fonctionne pas.

Bercy a clairement annoncé qu'ils n'avaient plus d'argent pour développer l'hydrogène sur la partie mobilité, mais uniquement pour décarboner l'industrie.

Fort de ce constat, il était important de réagir et d'opter rapidement vers une autre possibilité d'envisager le développement économique des 2 territoires. Ainsi, le choix s'est porté pour les élus des 2 CC de continuer à travailler ensemble pour promouvoir le territoire et se donner la chance de trouver de nouvelles industries susceptibles de s'implanter sur nos ZA.

M. Streit indique que dans le cadre de ses missions (notamment pour faire connaître l'Action Philippe STREIT), il a rencontré et fait travailler une agence influente EPOKA, qui a un réseau important permettant d'ouvrir des portes dans les ministères...Il a proposé de travailler avec cette agence afin de construire une identité à nos 2 territoires et travailler sur une stratégie de développement pertinente. C'est ainsi qu'est née Verdustria qui remplacera Rural H2.

En parallèle, dans le cadre de son action au sein de l'Action Philippe Streit, il a rencontré également M. Grudler ici présent, qui se proposait d'accompagner les entreprises, territoires dans leur montage de dossiers... En échangeant avec les élus des 2 CC, est venue l'idée de l'associer à la démarche engagée.

De cette collaboration, est venue l'idée de créer une agence de développement locale Verdustria qui sera sous la coupe des 2 CC et qui aura pour objets de :

- Promouvoir le territoire pour attirer des entreprises à s'implanter
- Mais également aider celles existantes à trouver des solutions pour se développer.

Beaucoup de territoires et notamment de CC ont déjà mis en place ce type d'agence locale. Les 2 CC seront amenées dès cette année à financer le fonctionnement de cette agence afin qu'elle puisse effectuer les missions que l'on vient de présenter.

M. Grudler se présente. Il est belfortain de naissance et après quelques années à œuvrer sur la région parisienne, il a souhaité revenir dans sa région et mettre ses compétences à disposition des territoires ruraux avec comme ambition de travailler à leur développement. Il indique qu'effectivement, l'objectif de l'agence Verdustria est de promouvoir le territoire, faire du marketing territorial (présenter ce qu'il y a de différenciant sur nos territoires par rapport à d'autres, les atouts...) mais également être en appui aux entreprises locales déjà implantées, pour les aider à se développer, à trouver des financements potentiels nécessaires à leur développement....

Il s'agit de faire de Verdustria un territoire à part entière. Cette agence doit devenir la porte d'entrée à tout projet de développement économique et être un acteur de l'attractivité du territoire.

M. Perdrix, vice-président aux finances, a lu dans la presse que l'hydrogène était « abandonné » dans le domaine de la mobilité, y a-t-il d'autres sources de production

d'hydrogène, on entend parler de forage pour trouver des gisements ??? et par rapport à Verdustria quels types d'activités sont susceptibles de venir s'implanter chez nous ?

M. Streit indique qu'il y a effectivement d'autres sources de développement pour l'hydrogène. Quant au sujet des forages, il émet quelques doutes et préconise de laisser faire les autres !!!

L'objectif pour Verdustria est d'attirer des sous-traitants d'industries qui sont proches de nous ou tout type d'activité...

Il donne comme exemple les entreprises Suisses : l'industrie Suisse progresse fortement. En revanche, par manque de terrain disponibles, ils ont des difficultés à pouvoir accroître leurs usines sur place et sont amenées à chercher des terrains ailleurs pour s'implanter. Pour eux, la France est « low cost ». C'est une réelle opportunité et la mission de l'agence de développement sera d'aller faire de la prospection sur Suisse. Il est également imaginé de prospecter des entreprises étrangères. Pour ce dernier point, lorsqu'une entreprise étrangère veut s'implanter en France, les décisions sont prises au niveau parisien... lorsque vous avez connaissance de la demande, le choix est déjà réglé bien en amont. D'où l'intérêt d'avoir un réseau suffisamment étoffé sur Paris... ce que le cabinet Epoka et M. Grudler ont pu constituer.

Aujourd'hui, peu importe le type d'activités à implanter, l'objectif est de pouvoir créer des emplois durables. M. Grudler ajoute que la genèse du projet est de créer des opportunités, affiner une stratégie.

M. Streit reste persuadé que le travail à faire par les élus avant toute chose, est d'aménager des plateformes toutes prêtes à construire sur une zone. Aujourd'hui, un chef d'entreprise a tellement de procédures administratives pour créer ou s'installer longues et fastidieuses, que si on est capable de lui proposer un terrain déjà prêt à le recevoir, alors on aura toutes les chances d'attirer des entreprises.

Il conclut son propos en indiquant « **Pire que d'échouer, c'est de ne pas essayer** », il encourage les élus à faire face à leurs responsabilités, il faut tout faire pour que les entreprises viennent... il ne garantit pas que ça marcherait mais précise qu'en tant qu'élus vous aurez fait ce qu'il faut et on ne pourra pas vous le reprocher... » « **perdez votre bon sens et ayez de l'audace** »